

Au Roye floreal an 9 de la Republique
 francus
 acte de décès de felicité joseph. Lejeune
 qui sou a trouvé moyé dans l'ancien
 d'aa le Roye floreal an neuviem del.
 Republique francus a huit heures du
 matin, et qui a été reconnu et reclame
 par le Citoyen Marie Claire Daffin
 qui a dit être sa mere et ad cela qd elle
 étoit age de environ 85 ans et qu'elle étoit
 née a Equerres de partement du pas de Calais
 et y demourant et qu'elle étoit fille de
 de Jean Francois Lejeune surm. d'Equerres.
 Par la déclaration a moi faite par
 le Citoyen honore Joseph Belva juge
 de pais du canton d'Equerres et par le
 Citoyen Jean Theodore Sambre sousseff
 qui ont constaté le décès comme sors ver
 par le procès verbal cy apres et ont Repris
 conjointement avec moi
 J. Claret

D.1801.5.6

D.09.FL.16

Du seize floreal an 9^e de la Republique
française
acte de décès de felicité josephe Lejeune
que l'on a trouvé noyé dans la riviere
d'aa le seize floreal an neuvieme de la
République française à huit heures du
matin , et qui a été reconnu et réclamé
par la citoyenne Marie claire d'alfin
qui a dit être sa mere et a déclaré qu' elle
était agé d' environ dix ans et qu'elle était
née a Equerdes departement du pas de Calais
et y demeurante et qu'elle était fille légitime
de jean francois lejeune ouvrier à Equerdes
Sur la declaration a moi faite par
le citoyen honoré joseph belva juge
de paix du canton d Equerdes et par le
citoyen jean theodore Lambin son greffier
qui ont constaté le décès comme l'on verra
par le procès verbal cy après et ont signé
conjointement avec moi

Lj Cleuet